



PREMIER BILAN ET PREMIÈRES ACTIONS

Créée en 2005, l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise (APTIV) regroupe les 43 communes des cantons d'Aime, Bourg-Saint-Maurice, Bozel et Moûtiers. Instance de débats et de projets, elle a permis d'aborder toutes les composantes du territoire comme le social, l'économie, le tourisme ou l'agriculture sans oublier l'environnement et le développement durable.

Après avoir établi un diagnostic et défini sa charte de développement, l'APTIV est désormais structure porteuse des politiques contractuelles mises en œuvre par le Conseil Général et le Conseil Régional. Elle continue par ailleurs de mener des réflexions et des études pour l'avenir du territoire, en particulier sur l'aménagement de l'espace, le foncier et l'eau.

Une mobilisation s'est créée autour de l'APTIV, ses commissions et groupes de travail, il s'agit maintenant de poursuivre le débat et la construction de notre Tarentaise avec chacun d'entre vous.

Par ailleurs, certaines actions très concrètes vont maintenant pouvoir se mettre en œuvre dès cet été sur la Tarentaise, portées par l'APTIV, mais aussi d'autres maîtres d'ouvrage ; du tourisme au logement en passant par la culture et l'agriculture.

Cette édition spéciale de "Notre Tarentaise" vous présente le fonctionnement et l'organisation de l'APTIV. Sachez que je demeure, ainsi qu'Eric Laruz - directeur - à votre disposition pour toute information complémentaire.

Hervé Gaymard
Président

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE DE LA TARENTAISE

Le quotidien des habitants, la commune, les intercommunalités...

Dans l'organisation territoriale française, la commune est le maillon de base sur lequel reposent de très nombreux aspects de la vie quotidienne des habitants.

Bien souvent, ces communes se sont regroupées en intercommunalité pour travailler à la résolution de certaines problématiques à une échelle plus vaste. Ainsi, les intercommunalités (communautés de communes, Sivom, Sivu...) gèrent notamment de nombreux services tels que les déchets, les transports scolaires, les services à la personne (personnes âgées, jeunesse...), mais également selon certains cantons des questions très différentes dont notamment l'assainissement, l'entretien de cours d'eau, et aussi la culture et les écoles de musique en passant par l'environnement ou le développement économique. Ainsi, de nombreuses solutions trouvent maintenant leurs pertinences au niveau intercommunal.

Se pose aussi la question de la perception des limites communales dans la vie de tous les jours, notamment pour les nouvelles populations qui s'installent en Tarentaise. Bien souvent, le cadre de vie de la vallée, son économie, ses opportunités de logement ou économiques deviennent essentiels.

Dans ce contexte en pleine évolution, chaque problématique pour nos habitants, notre environnement, notre avenir doit faire l'objet d'une question préalable ; quelle est la bonne échelle de résolution, sans pour autant chercher à tout recentrer sur la commune ou à repousser la responsabilité à l'Etat ou à l'Europe.

Pourquoi un projet de territoire ?

En Tarentaise, nos modes de vie et les fonctionnements économiques de la vallée font que chaque commune a besoin de ses voisines. En effet, les communes support de stations offrent emploi et richesse au territoire, cependant les salariés et entreprises qui font fonctionner notre outil économique sont bien souvent plus bas dans la vallée.

Les voies d'accès et toutes sortes de réseaux parcourent également la vallée avant de desservir les stations. Le paysage, l'environnement, l'eau ne connaissent pas les limites communales. Les exemples d'inter-relations sont nombreux et en constant développement.

Ainsi, est né le besoin et l'idée de définir ensemble, grandes et petites communes, un projet de territoire à l'échelle de la Tarentaise.

Cette échelle a de nombreuses pertinences ; tout d'abord économique et touristique mais également sociale, humaine et environnementale. La Tarentaise constitue un territoire homogène qui partage une culture et de nombreux points communs.

Ainsi, le projet de territoire pour la Tarentaise est la projection politique de la vallée, le "souhaité" par les élus pour les 10 à 20 ans à venir. Il intègre les grandes orientations futures selon les différents regards de la vie locale : économie, environnement et espace, qualité de vie, culture... A cette étape, le projet de territoire porté par l'APTIV constitue un engagement pour le développement durable de la vallée.

Les moyens d'y parvenir concrètement font partie des étapes suivantes : celle de la définition des programmes d'actions et de leurs moyens de financements, mais surtout des règles que le territoire se donnera pour construire en commun son avenir.

C'est quoi l'APTIV ?

Créée en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise est avant tout une intercommunalité de projet qui rassemble les communes ou communautés de communes de Tarentaise, ainsi que le Conseil Général de la Savoie.

Ses objectifs, son fonctionnement et ses champs d'intervention sont présentés dans les pages qui suivent.



LA TARENTOISE

Un territoire cohérent

- De Feissons-sur-Isère aux grands cols et sommets de Tarentaise.
- de 385 m à 3852 m d'altitude.
- Une voie d'accès unique.
- Plus de 50 000 habitants.
- 43 communes - 3 communautés de communes.
- 4 cantons présentant des caractéristiques assez semblables.
- La puissance de l'économie touristique : 40 % du Chiffre d'affaires des remontées mécaniques françaises.
- 30 à 40 000 saisonniers du tourisme.
- Un tourisme d'été à redynamiser.
- Une agriculture basée sur des produits de qualité, mais qui souffre de la raréfaction du foncier.
- Un thermalisme qui cherche à se maintenir et se diversifier.
- Des questions sur l'avenir industriel du bassin de Moûtiers.
- Une crise du logement sans précédent.
- Un espace rural qui a un besoin légitime de services, de qualité de vie, de culture.
- Un environnement de qualité mais sous pression.
- Une histoire commune et un mode de développement très semblable.

ORGANISATION

Le Conseil Syndical administre l'APTIV

60 membres constituent le Comité Syndical de l'APTIV : 4 conseillers généraux, 56 délégués de Tarentaise soit un délégué par commune. Les communes de plus de 1 500 habitants élisent un délégué supplémentaire. Chaque délégué titulaire a un délégué suppléant.

Là où une Communauté de Communes existe, celle-ci devient adhérente de l'APTIV et élit parmi les conseillers municipaux des communes membres, un nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants égal au nombre de communes qui la composent. Les Communautés de Communes associant des communes de plus de 1 500 habitants élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune concernée.

Le bureau

Le bureau est composé de 12 membres : 8 membres sont issus des communes et communautés de communes et 4 du Conseil Général.

Il comprend un président et 7 vice-présidents.

Comités de pilotage

Chaque procédure mise en œuvre exige une instance de suivi spécifique que l'on appelle classiquement Comité de Pilotage (ou Comité de Bassin pour le Contrat de Bassin Versant). Ces Comités regroupent sous la présidence d'un élu de l'APTIV, d'autres élus de Tarentaise et les financeurs du contrat.

Différents partenaires sont également associés : les services de l'administration, mais surtout et selon les cas, les associations, organismes, entreprises et principaux intéressés par la thématique traitée.

APTIV

Tél. 04 79 24 00 10 - E-mail : aptiv@tarentaise-vanoise.fr

Connaitre et suivre le projet du territoire :
www.tarentaise-vanoise.fr

BUDGET : PARTICIPATIONS
LOCALES ET SUBVENTIONS

Le budget de l'APTIV repose sur deux ressources principales : la participation des membres statutaires (collectivités de Tarentaise et Conseil Général) et les subventions sur les actions réalisées. La Région, le Département, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Etat assurent l'essentiel de ce soutien.

Les participations locales sont calculées annuellement sur les critères de population permanente (50 %) et de potentiel fiscal (50 %). Le montant de ces participations est de 160 500 € par an, auquel s'ajoute pour 2 ans 30 000 € pour le soutien à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des collectivités de Tarentaise.

Le budget prévisionnel 2008, au-delà du fonctionnement du syndicat (personnel, loyer, affranchissement...) permettra de mener différentes actions :

- la finalisation des études liées à l'eau qui permettra la définition du Contrat de Bassin Versant,
- le lancement des démarches liées à l'habitat avec notamment la détermination des objectifs et critères de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'engagement des réflexions sur le Programme Local de l'Habitat (PLH),
- la mise en œuvre d'actions touristiques à l'échelle de la Tarentaise (communication d'accueil et promotion),
- la définition d'un plan de mobilisation des bois en forêt afin de déterminer les équipements nécessaires et leurs cohérences intercommunales,
- les actions culturelles et patrimoniales autour du Pays d'Art et d'Histoire,
- la communication autour du projet de territoire,
- la mise en valeur économique de la forêt et du bois local,
- la poursuite du soutien aux communes pour l'établissement de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et leur Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

PROJET, PROCÉDURE, CONTRAT

La complexité de la vie publique française et la nécessité de gérer au mieux les financements et subventions ont conduit progressivement les partenaires financiers des collectivités locales à mettre en œuvre des procédures de soutien, souvent appelées "contrats". La démarche permet de donner une cohérence territoriale, de rationaliser et d'optimiser les aides, tout en garantissant les financements et respectant les choix politiques locaux. Ainsi, l'APTIV s'est engagée dans plusieurs procédures qui permettent de mobiliser des financements pour la vallée (communes, intercommunalités mais aussi associations et organismes divers).



PROCÉDURE	SIGLE	SIGNATURE	PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT DES AIDES EN €	THÉMATIQUES
Contrat Développement Rhône-Alpes	CDRA	2007	Région	3 506 000	Multi-thématiques
Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural	PSADER	2007	Région	764 000	Agriculture Forêt Paysage Savoir faire et valorisation du monde rural
Contrat Territoire de Savoie	CTS	2007	Département	2 014 000	Multi-thématiques
Contrat de Bassin Versant	CBV	2009	Agence de l'Eau Département Région Etat EDF	Finalisation fin 2008	Qualité de l'eau Milieux aquatiques Gestion de l'eau
Plan Pastoral de Territoire	PPT	2008	Région	Finalisation 2008	Pastoralisme, alpage
Plan d'Actions de Prévention des Inondations	PAPI	2006 2008 ?	Etat Département Agence de l'Eau	PAPI 1 - étude : 603 500 PAPI 2 - étude et travaux : en cours d'élaboration	Prévision, prévention et protection contre les inondations

D'autres démarches en cours ne se contractualiseront pas, mais l'APTIV joue un rôle d'appui pour son application territoriale : Plan Bois et Plan Tourisme du Conseil Général de la Savoie.



	POPULATION	NB. DÉLÉGUÉS			
Bonneval Tarentaise	103	1	Macôt	1591	2
Feissons sur Isère	513	1	Montgirod Centron	385	1
Fontaine le Puits	123	1	Peisey-Nancroix	622	1
Hautecour	277	1	Valezan	158	1
Le Bois	275	1	Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise	15546	12
Moûtiers	4631	2	Bourg St Maurice	7613	2
Notre Dame du Pré	277	1	Les Chapelles	373	1
Salins les Thermes	967	1	Montvalezan	588	1
St Jean de Belleville	652	1	Sainte Foy Tarentaise	691	1
St Marcel	682	1	Séaz	2007	2
St Martin de Belleville	2552	2	Tignes	2238	2
St Oyen	198	1	Val d'Isère	1660	2
Villarjurin	300	1	Villaroger	376	1
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche :	5260	5	Bozel	1903	2
Aigueblanche	2739	2	Brides Les Bains	606	1
La Léchère	1799	2	Champagny en Vanoise	587	1
Les Avanchers Valmorel	722	1	Feissons sur Salins	164	1
Communauté de Communes du Canton d'Aime	8712	11	La Perrière	353	1
Aime	3291	2	Le Planay	414	1
Bellentre	804	1	Les Allues	1891	2
Granier	396	1	Montagny	586	1
La Côte d'Aime	829	1	Pralognan-la-Vanoise	765	1
Landry	636	1	Saint-Bon Courchevel	1869	2
			Conseil Général de la Savoie		4
			Total	50206	60

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Deux outils pour informer la population et gérer une crise

Le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'un événement de sécurité civile, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, a été réaffirmé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour fonction de définir l'organisation prévue par la commune pour assurer localement l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Par ailleurs, le PCS doit comporter un volet destiné à l'information préventive qui s'intègre au sein du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document, destiné à la population, a pour objectif de recenser les risques, définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises par la municipalité, et rappeler les comportements à adopter en cas d'alerte.

Devant les besoins exprimés par les communes, depuis juin 2007, l'APTIV, par l'intermédiaire de sa chargée de mission PCS DICRIM, soutient les collectivités de Tarentaise dans la réalisation de ces documents.

Qui travaille à l'APTIV ?

L'équipe technique de l'APTIV est installée au 2^e étage de la mairie de Moûtiers. Elle est composée de :

- Eric Laruzaz (*Directeur*)
- Virginie Chirez (*Chargée de mission Eau*)
- Maryline Asporid (*Chargée de mission Tourisme*)
- Sonia Coutaz (*Chargée de mission Paysage - Forêt*)
- Karine Mugnier (*Chargée de mission Patrimoine culture*)
- Océane Vibert (*Chargée de mission Plans Communaux de Sauvegarde*)
- Annie Durand (*Secrétaire*)

Un rédacteur mi-temps est en cours de recrutement pour la comptabilité et l'administration de l'APTIV.

L'OPPORTUNITÉ DU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

D'obligatoire, la constitution d'un Conseil Local de Développement (CLD) à l'échelle d'un Pays ou d'une agglomération est devenue une opportunité pour les collectivités locales qui peuvent ainsi enrichir leur démarche intercommunale et le projet de territoire qui s'y attache. Le CLD devient ainsi un acteur du développement à part entière.

En Tarentaise, le CLD a été mis en place en septembre 2005 pour répondre aux objectifs de débat et de démocratie participative voulus par l'APTIV. Dans le détail de son fonctionnement, le CLD a établi ses propres objectifs et son règlement intérieur.

Le CLD a pour vocation de représenter la société civile. Il participe ainsi à la sensibilisation, l'information et la consultation des citoyens. Il a un rôle consultatif et de proposition. Lieu d'écoute et de veille, le CLD cherche à concilier les différentes approches sur le territoire. Il peut être saisi pour donner un avis. Il peut aussi s'auto-saisir de sujets de réflexion intéressant le territoire ou en lien avec le projet de développement territorial. Le CLD est associé à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des contrats conduits sur le territoire. Il a formulé un avis écrit, argumenté et formalisé sur la charte en 2006 puis sur les contrats définitifs CDRA-CTS en 2007.

Le CLD est constitué de personnes volontaires impliquées dans les différents domaines de la vie sociale, économique et associative locale. Il comprend environ 80 membres et rassemble régulièrement plus de 40 personnes lors de ses séances plénières mensuelles.

Afin de ne pas intervenir sur le fonctionnement et les choix du CLD, l'APTIV est représentée par un seul élu au sein de ce groupeement informel. Son animation a été confiée au Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville (CBE).

Chacun des habitants, représentants d'associations ou entrepreneurs est invité à participer aux réunions du CLD.

Renseignements : CBE - tél. : 04 79 32 89 25

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

■ Pour un SCOT...

Les grands espaces de Tarentaise ne peuvent occulter la terrible concurrence qui existe sur le foncier, même si les problématiques sont différentes entre stations, fonds de vallée et villages de Tarentaise.

En 2007, l'APTIV a mené une étude qui a pour objectif de faire le point sur l'utilisation et les contraintes de l'espace, ainsi que son évolution au cours des dernières années.

Le bilan est édifiant, la concurrence est énorme et bien évidemment il y a, et aura encore plus à l'avenir, des gagnants et des perdants dans la course au foncier. Cette compétition entraîne des risques pour la vallée qui vont bien au-delà de la disparition des terres agricoles. En effet, la vallée constate les difficultés d'installation de ses jeunes et de sa nouvelle population. Par ailleurs, les solutions foncières sont très limitées pour les entreprises en développement. A cela s'ajoutent les pressions liées aux besoins d'infrastructures mais aussi vis-à-vis des risques naturels, de la pente,

En final, la question de l'espace est urgente, d'autant plus que les inter-relations entre les territoires de la vallée sont très étroites. Il sera indispensable que la Tarentaise se dote d'un outil de référence pour le développement durable et l'aménagement de la vallée. Le positionnement pour un SCOT semble indispensable, encore faudra-t-il définir ensemble les règles du jeu que la Tarentaise se donnera pour poursuivre un développement durable pour tous.

■ Transport : le sujet reste à travailler

Le transport constitue un sujet sur lequel l'APTIV a encore peu avancé en dehors de l'accès à de bonnes conditions tarifaires des moins de 25 ans sur les lignes régulières au départ de Moûtiers. Le chantier qui s'ouvre est immense et devra se concrétiser dans les années qui viennent : liaison fonds de vallée - stations, circulation entre Bourg-St-Maurice - Moûtiers - Albertville et transport à la demande. Le secteur d'Aime refléchit à une liaison vallée - La Plagne pour les personnes qui, de plus en plus nombreuses, montent travailler en station.



SOCIAL ET LOGEMENT

■ Conforter la qualité de vie des habitants

La population de Tarentaise a fortement progressé au cours des dernières décennies. De manière assez surprenante, la croissance de la population est d'abord liée à un solde naturel (naissance) plus qu'à un solde migratoire (installation de nouveaux habitants en Tarentaise).

Notre population a également évolué dans ses attentes et notamment de services ; la population demande les mêmes réponses de services qu'en milieu urbain. Ainsi, plusieurs questions "sociales" ont été abordées à l'APTV et ont pu trouver en partie une réponse dans le cadre des programmes d'actions CDRA-CTS.

Garde d'enfants : Les besoins sont énormes et les solutions sont d'autant plus difficiles à trouver que les ménages n'ont pas de famille en Tarentaise. Dans un premier temps, il a été souhaité de soutenir la création d'une nouvelle structure par canton.

Jeunesse : Si à l'initiative du Département, des actions pour les jeunes ont été menées dans le cadre des contrats cantonaux pour la jeunesse, il est nécessaire d'aller plus loin à travers un effort pour mieux orienter les jeunes vers les métiers locaux et pour suivre les évolutions du comportement des jeunes. En effet, même si la Tarentaise est éloignée des problèmes de banlieues, il n'en demeure pas moins de réelles préoccupations : comportements à risques, toxicomanie, insertion...

Saisonniers du tourisme : Cette population, souvent marginalisée est pourtant essentielle dans l'économie touristique locale. Elle assure la qualité du service touristique et il est nécessaire de conforter ce que les stations ont engagé depuis quelques années (espaces saisonniers, formation, accueil, santé des saisonniers...). Le problème du logement des saisonniers, sans être totalement résolu, a été en grande partie solutionné par une politique volontariste des stations.

■ Logement

La crise du logement est une douloureuse réalité pour de nombreux habitants de Tarentaise, et plus particulièrement pour les "jeunes du pays" qui ne peuvent plus s'installer.

L'APTV a lancé une double démarche : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera opérationnelle au début d'année 2009 et un Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'OPAH aidera les propriétaires à financer le logement sur des objectifs et critères qui restent à préciser dans le détail : adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées, création de logements dans des volumes vacants...

Pour sa part, le PLH est un document stratégique d'orientation sur l'habitat. Il se décline au niveau des intercommunalités cantonales compétentes et fixera les aides possibles pour le logement.



NOTRE PATRIMOINE

■ Valoriser, échanger et transmettre les patrimoines

La valorisation du patrimoine local et la mise en réseau des acteurs du patrimoine sont des axes importants de notre projet de territoire. Dès la mise en place du CGD, le territoire de Tarentaise Vanoise s'est intéressé à la préservation et la transmission de la richesse de son patrimoine (édifices, savoir-faire, histoire locale...). Avec la création de l'APTV, différentes priorités ont été définies et ont débouché sur des actions concrètes :

- La poursuite de certaines actions mises en place dans le cadre du CGD : • sauvegarde et transmission des savoir-faire traditionnels : techniques de construction et de restauration, savoir-faire culinaires, entretien des vergers anciens ; • mise en réseau des sites touristiques patrimoniaux de Tarentaise : promotion et actions en commun.
- La nécessité d'accompagner et de coordonner les démarches de valorisation du patrimoine : mise en place d'un schéma directeur du patrimoine pour mettre en cohérence les projets de création ou d'amélioration des musées et centres d'interprétation.
- Le besoin de mettre en réseau les acteurs locaux du patrimoine (associations, passionnés, professionnels...) : rencontres et échanges autour des patrimoines locaux, de leur valorisation, de leur transmission et de la sensibilisation à la population locale.

Parallèlement, l'APTV est devenue signataire du Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie en décembre 2006, qui favorise la mise en place d'actions de mise en valeur et de découverte patrimoniale (voir encart).

■ Le Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie

En décembre 2006 est né le Pays d'art et d'histoire (PAH) des Hautes vallées de Savoie. Animé par la FACIM, ce label accordé par le Ministère de la Culture valorise les actions de mise en valeur et sensibilisation au patrimoine local. Créé en 1992, le Pays d'art et d'histoire Maurienne Tarentaise a été élargi au Beaufortain et au Val d'Arly, et les collectivités locales, telle l'APTV pour la Tarentaise, en sont désormais signataires. Grâce à cette nouvelle organisation, l'APTV est impliquée largement dans le développement des actions du PAH. En 2008 seront notamment mises en place des opérations de communication et de sensibilisation à la population locale : exposition, activités de découverte du patrimoine pour les habitants (en lien avec les savoir-faire culinaires : "voyages autour de la table" et avec la culture : "regards d'artistes"), pour le jeune public...

LA PUISSANCE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Des projets.

330 000 lits touristiques, 19 millions de nuitées annuelles (75 % l'hiver - 25 % l'été), 40 % du chiffre d'affaires des remontées mécaniques françaises, le plus grand domaine skiable du monde et des stations de renommée internationale...

Le tourisme constitue le cœur de l'activité économique de la Tarentaise. Néanmoins les chiffres cachent une réalité un peu plus mitigée : une fréquentation hivernale qui n'évolue plus depuis une dizaine d'années, une saison d'été en perte de vitesse, des relations complexes entre les stations, les fonds de vallée et les petits villages, une identité "Tarentaise" très faible...

Entre 2000 et 2004, la mission de développement touristique à l'échelle Tarentaise avait débuté une première démarche d'amélioration de l'accueil de la clientèle, tout en renforçant les liens entre les territoires (stations, villages...) et les acteurs.

Suite aux débats et réflexions menés, l'APTV poursuivra les actions engagées précédemment tout en développant de nouvelles orientations : politique "Randonnée" structurante pour le territoire, initiation d'une première démarche de promotion en commun, démarches pour la qualité environnementale du tourisme ...

Pour assurer une cohérence à ces actions engagées, le territoire doit travailler avec les offices de tourisme de Tarentaise et en étroite relation avec les organismes touristiques (Savoie Mont Blanc, Comité Régional du Tourisme, France Montagnes...). A l'image des grandes régions alpines, la Tarentaise pourrait se doter d'une organisation touristique du type comité de stations afin de travailler dans un premier temps sur l'été.

tarentaise.tv

Parallèlement aux évolutions des médias, le monde du tourisme a considérablement évolué ces dernières années.

Pour lancer ses premières communications touristiques, la Tarentaise a choisi de mettre en place une web.tv qui permettra de visionner un certain nombre de reportages sur la vallée.

Lancement prévu pour l'été 2008.

OUVRIR LA CULTURE AUX HABITANTS

Avec la création d'un 1/3 temps consacré à la culture, l'APTV a choisi de s'impliquer sur cette thématique. La priorité est d'offrir à la population une offre culturelle de qualité et de la sensibiliser aux pratiques artistiques, tout en travaillant avec les associations et le monde de la culture locale. Il s'agit de :

- susciter le développement d'une offre sur place (spectacles décentralisés du Dôme Théâtre, diffusion et création locale...),
- mais aussi de faciliter l'accès à la culture hors Tarentaise (transport).

Parallèlement, il est nécessaire de coordonner et de mettre en réseau les démarches existantes (écoles de musique, associations...) afin de fixer une politique cohérente et fédératrice à l'échelle de la Tarentaise. A terme, il s'agit également de mettre en place sur une véritable saison culturelle pour les habitants de Tarentaise.

Par ailleurs, l'APTV accompagne le suivi du schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil Général et mis en œuvre par l'ADMS (Association Danse Musique en Savoie).

AGRICULTURE

Plusieurs approches

Depuis plusieurs décennies, l'agriculture est à la croisée des chemins entre économie, environnement et paysage au sein d'une approche transversale. Ainsi, l'APTIV a porté un des tout premiers Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) de la Région Rhône-Alpes qui a été signé en novembre 2007. Partant d'un diagnostic agricole, plusieurs enjeux ont été relevés. La raréfaction du foncier agricole en fond de vallée constitue la problématique principale qui ne peut être compensée par des surfaces d'alpage ou des pentes. Cette question se posera dans le cadre d'une politique d'aménagement globale et des PLU, en intégrant toutes les dimensions de l'activité agricole.

Même si les questions foncières demeurent primordiales, d'autres enjeux agricoles ont été soulignés : la commercialisation des produits, notamment à travers des circuits courts, les problèmes de main d'œuvre sur les exploitations, le maintien du dynamisme des organisations agricoles locales, le besoin d'échanges entre l'agriculture et son environnement social et économique, ainsi que la gestion des matières organiques.

Les premières opérations sont en cours et financées à travers le PSADER Tarentaise : mission de commercialisation, abattoir, travaux d'aménagement pour la visite des coopératives laitières, promotion des élevages en vache tarine...



Les alpages : une thématique au sommet.

L'alpage est une caractéristique de nos montagnes qui bénéficie d'une image très positive et porteuse. Ainsi, l'APTIV soutient aussi bien les projets de valorisation portés par la FACIM dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), afin de créer une nouvelle thématique parallèle aux "Chemins du Baroque", que le projet de la "Maison de l'Alpage" porté par la commune de Bourg-Saint-Maurice et la Société d'Economie Alpestre (SEA).

Au-delà de ces actions, l'APTIV s'est positionnée sur un Plan Pastoral de Territoire (PPT) avec la Région en vue de poursuivre la mise en valeur et l'exploitation des espaces pastoraux de Tarentaise. Le programme des travaux se définira au cours de cette année 2008 pour être opérationnel en 2009.

PARLONS D'ENVIRONNEMENT...

La richesse environnementale de la vallée participe à la qualité du cadre de vie et de l'offre touristique. C'est un élément fort et identitaire du territoire qui devient un atout.

La commission "environnement" s'est attachée à intégrer différentes problématiques dans les réflexions transversales du territoire :

- La forêt et la filière bois, dans le cadre d'une Charte forestière de territoire,
- Les paysages, avec notamment un travail en collaboration avec le CAUE pour la réalisation d'une charte architecturale et paysagère. Cette thématique rejoint celle de l'aménagement du territoire et de la gestion du foncier.
- Natura 2000 pour le site "S23",
- Et plus ponctuellement : le tri sélectif, la valorisation des vergers, la gestion de la faune sauvage, la promotion des énergies renouvelables, la qualité des espaces naturels...

L'APTIV lance cet été une réflexion sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels.

La problématique de l'eau est également au cœur des débats environnementaux, mais le sujet est traité de manière spécifique au sein de la commission eau.



■ La Charte Forestière de Territoire (CFT) de Tarentaise

Signée le 20 avril 2007, la CFT a pour but d'engager, en concertation et avec l'impulsion des différents partenaires de la forêt et de la filière bois, un nombre d'actions visant plusieurs enjeux majeurs :

- Renforcer la valeur économique de la forêt, en mobilisant mieux les bois dans les forêts publiques et privées et en utilisant d'avantage de bois locaux dans les constructions tarines.
- Garantir le bon état de la forêt, notamment pour qu'elle puisse assurer pleinement son rôle de protection face aux risques naturels.
- Promouvoir et communiquer sur la forêt, en développant l'accueil et en sensibilisant les usagers sur le milieu forestier et la filière bois.

L'année 2008 permettra d'avancer sur :

- Un plan de mobilisation des bois, pour avoir une vision d'ensemble de la desserte et des potentiels de la forêt publique et privée en terme de volume et de qualité des bois. Il s'agit également de définir les secteurs à enjeux et de proposer de nouvelles dessertes ou modes d'exploitation.
- Le séchage des bois d'œuvre : avec l'arrivée de nouvelles normes (marquage C.E, Eurocodes,...) et l'évolution du marché, cinq scieurs de Tarentaise s'interrogent actuellement sur les modalités d'un séchage de leurs bois. L'APTIV les soutient et propose le conseil d'un expert sur un éventuel séchoir commun ou individuel (aspects techniques et économiques, questions d'organisation...).



Natura 2000 "S23" : un outil au service de l'environnement et des agriculteurs

Natura 2000 est un programme européen de conservation des espaces naturels.

Son objectif est de trouver un point d'équilibre entre la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique et le maintien des activités humaines. Il se traduit par la création d'un réseau de sites ; en Tarentaise, le site « S23 » concerne certaines prairies de fauche situées sur les adrets de 15 communes. Au titre de la directive européenne « Habitats », il s'agit de maintenir sur ces secteurs la diversité floristique, ici spécifique aux prairies de fauche de montagne.

Une bonne gestion de ces prairies permettra aux agriculteurs de bénéficier de mesures agri-environnementales (MAE), une aide versée par l'Etat et l'Europe. Dans la plupart des cas, la continuité des pratiques culturelles actuelles suffira à obtenir la qualité recherchée.

Par ailleurs "S23" est un "outil" contractuel et non réglementaire : ce zonage n'impose rien aux agriculteurs qui ne souhaitent pas adhérer à la démarche. Pour les communes, les contraintes sont également limitées : loin des zones urbanisées, ces espaces ne sont pas de futures zones d'urbanisation.

En résumé, l'aide obtenue via ce site Natura 2000 s'apparentera à une aide pour soutenir notre agriculture de montagne respectueuse de son environnement.

L'APTIV organisera en juin prochain une réunion afin de présenter le diagnostic et les propositions de gestion élaborés par la Chambre d'Agriculture de la Savoie, ainsi qu'une éventuelle évolution du zonage.

PAPI

Un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été signé en 2006 avec l'Etat et le Conseil Général. A cette occasion, les communes ont mené des réflexions visant à protéger les biens et les personnes sur les zones exposées à ce risque.

L'APTV, coordinateur de la démarche, a lancé le plan de gestion du transport solide et mis en place une assistance technique pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (outil d'organisation de la commune en cas de crise)

L'APTV a l'opportunité de signer en 2008 un second programme en cours de finalisation.

Différentes analyses qui permettent de définir les actions

Pour définir le programme d'actions du CBV, l'APTV termine en 2008 différentes études qui à partir de diagnostics des situations actuelles définiront des orientations et un programme d'actions souhaitables. Les différentes investigations menées depuis 2006 et suivies par les trois groupes de travail rattachés à la commission "Eau" ont permis de rassembler des données dispersées et d'en acquérir de nouvelles sur des domaines peu étudiés jusqu'à présent. Ainsi plusieurs études ont été menées : bilan quantitatif de la ressource en eau, étude multifonctionnelle des milieux, inventaire des zones humides, étude piscicole, diagnostic agri-environnemental des pratiques et bâtiments agricoles, étude des pollutions industrielles et commerciales... Enfin, un plan de gestion du transport solide est également en cours afin d'apporter des réponses aux attentes locales, en s'insérant dans une perspective amont/aval.

POURQUOI ET COMMENT LA TARENTOISE S'ATTACHE AUX PROBLÈMES LIÉS À L'EAU ?

■ Une situation à améliorer

La qualité de l'eau et l'état de nos rivières nécessitent que la Tarentaise se mobilise afin d'enrayer certaines dégradations et de revaloriser les cours d'eau. Ces milieux naturels assistent également les collectivités à travers l'aide à l'épuration des rejets d'eaux usées, la protection des berges contre l'érosion...

Mieux les prendre en compte peut être synonyme de gain sur investissements.

L'eau ne s'arrête pas aux frontières administratives ; le sujet doit se traiter au niveau du bassin versant (BV = territoire drainé par un cours d'eau et qui connaît des problématiques "eau" similaires).

Par ailleurs, l'eau sous-tend des réponses au sein d'une relation amont/aval maîtrisée. Il s'agit notamment de la gestion des débits, de la question du transport solide ou encore d'aménagements visant à valoriser les cours d'eau.

Dans ce regard transversal et sur un territoire cohérent, l'APTV peut avoir la vision d'ensemble du problème et permet aux collectivités locales d'insérer leurs projets au sein de réflexions globales.



■ Une cohérence au sein du projet de territoire et une concertation élargie

L'eau est un facteur essentiel de l'aménagement et du développement du territoire et notamment en tant que :

- Élément limitant du développement (limites de la ressource, assimilation des rejets d'eaux usées, zones inondables contraignant l'urbanisme...),
 - Atout pour le territoire (sports d'hiver, eaux vives, tourisme pêche, ressource hydro-électrique...).
- Dans ce contexte, les réflexions menées par l'APTV intègrent les questions liées à l'eau et assurent la liaison entre eau et territoire, eau et environnement, eau et économie...

L'eau est également le sujet de bon nombre d'acteurs répartis sur la vallée : les communes pour l'eau potable et la sécurité, les pêcheurs, les sports d'eaux vives, EDF, les stations pour la neige de culture, l'agriculture pour l'irrigation, mais aussi le milieu naturel en tant que tel, pour la qualité environnementale...

Parfois complémentaires, les intérêts de chacun peuvent être aussi différents. Pour garantir l'avenir de tous dans le respect de chacun, l'APTV a ouvert un espace de discussion.

■ Le Contrat de Bassin Versant

Un outil adapté aux besoins du territoire

Afin d'agir sur les différentes problématiques de l'eau, l'APTV a choisi de mettre en Œuvre un Contrat de Bassin Versant (CBV). Ce programme d'actions établi pour 5 ans comprendra des travaux qui amélioreront la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides...). Ces opérations relèvent de l'assainissement (volet A du Contrat), de la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations (volet B), de la sensibilisation des usagers et de l'animation du Contrat (volet C) ainsi que de l'équilibre quantitatif de la ressource.

De par ses statuts, l'APTV ne peut mener de travaux. La plupart des actions proposées au Contrat seront portées par les collectivités locales, intercommunalités ou autres structures associatives ou privées.

Ces actions ne portent pas uniquement sur l'assainissement (opération qui fait aujourd'hui partie du quotidien des communes). Il y aura aussi des actions de restauration des milieux aquatiques, de résorption de certaines décharges en bord de cours d'eau, de régularisation des raccordements d'entreprises aux réseaux d'eaux usées...

Une instance nommée Comité de Bassin Versant, composée de toutes les communes et de l'ensemble des usagers de l'eau a été arrêtée par le Préfet pour élaborer et suivre ce programme qui devrait être opérationnel dès 2009.

Pour une nouvelle approche de l'eau....

La réussite du Contrat passe par l'approbation du projet par l'ensemble des élus de Tarentaise mais aussi la compréhension et l'accord des différentes parties prenantes.

La prise en compte des enjeux liés à l'eau à l'amont des projets sera sans doute le premier et le plus intéressant résultat du Contrat de Bassin Versant, prévenir étant souvent moins onéreux que guérir.

Notre Tarentaise N°6

ASSEMBLÉE DU PAYS TARENTOISE-VANOISE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 23 - 73600 Moûtiers
Tél. 04 79 24 00 10 - Fax : 04 79 24 00 88 - E-mail : aptv@tarentaise-vanoise.fr

Directeur de la publication : Hervé Gaymard

Conception : Pamplémousse 04 79 37 87 66 - Impression : L'Edelweiss 04 79 07 05 33

Photos : Stéphane Godin, APTV, JM Gouedart, R. Vallat - ISSN : 1778-1949

